

fertile nous prèchent la nécessité d'augmenter les moyens de favoriser le transport, par voies canadiennes, de notre grain et de nos autres produits, aux différents marchés de l'univers. Toute cette question de transport et d'installation de tête de ligne continuant de beaucoup à occuper l'attention, mon Gouvernement va instituer immédiatement une commission d'experts qui devra faire rapport à ce sujet.

Il a été conclu entre Sa Majesté et le Gouvernement des Etats-Unis un traité d'après lequel la ligne de démarcation qui doit séparer le Canada de l'Alaska sera déterminée judiciairement par un tribunal composé de six juristes renommés pour leur droiture et leur science.

Par suite du nouveau recensement décennal, il va falloir rajuster la représentation des différentes provinces, comme l'exige l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et il sera présenté un Bill à cette fin.

Des Bills concernant l'institution d'une commission des chemins de fer, la modification de la loi des brevets, la loi de la milice, l'immigration chinoise, la réorganisation du ministère de la Marine et des Pêcheries, le règlement des différends entre patrons et employés de chemins de fer, et divers autres sujets, vous seront soumis.

Messieurs de la Chambre des communes :

Les comptes publics ainsi que les estimations budgétaires pour l'an prochain, qu'on a préparées avec tout le soin qu'exigent l'économie et le prompt développement du Dominion, seront déposés devant vous.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des communes :

Je souhaite que vos délibérations se rattachant à l'étude de ces matières et à l'exécution de tous les travaux dont vous allez être chargés, tendent à ajouter encore, Dieu aidant, à la prospérité et au bonheur de notre peuple.

PRESENTATION DE BILL.

Acte concernant les chemins de fer.—
(L'honorable M. Scott).

Le Sénat s'ajourne.

SENAT.

Séance du lundi, 16 mars 1903.

Présidence de l'honorable L. G. POWER.

La séance est ouverte à trois heures.

Prière et affaires courantes.

NOUVEAUX SENATEURS.

Les nouveaux sénateurs suivants sont présentés:

L'honorable J. K. Kerr, de la ville de Toronto.

L'honorable T. Coffey, de la ville de London.

L'honorable J. Tessier, de la ville de Québec.

L'ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DU TRONE.

MOTION.

L'ordre du jour appelle l'examen du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la troisième session du neuvième parlement.

L'honorable M. FROST: Le devoir qui m'incombe aujourd'hui est un de ceux qui ne devraient pas effrayer celui qui vous parle pour la première fois. Je vous avoue cependant que je ne puis me défendre d'une certaine timidité qui s'empare de moi en présence d'une assemblée aussi importante et aussi distinguée que celle du Sénat du Canada.

Son Excellence s'est plu à féliciter le parlement sur la prospérité qui continue à régner par tout le Dominion. Y a-t-il au monde un pays plus prospère aujourd'hui que la Puissance du Canada? Ce que nous lisons nous porte à croire que différents pays se trouvent dans des conditions difficiles. Voyez par exemple, l'Allemagne, l'Angleterre et la France. Ces pays souffrent d'une stagnation des affaires. Dans plusieurs pays du continent européen et par toute l'Asie nous voyons que les taxes y sont élevées, que la famine y règne, et que la guerre menace d'y éclater. Si nous traversons les frontières de la république voisine, nous y voyons bien des choses qui tendent à troubler la paix et le bonheur du peuple. De gigantesques coalitions y sont nées. Des fortunes immenses y ont été faites par des hommes favorisés par des lois qui n'auraient jamais dû être adoptées. Nous y voyons aussi côte à côte la grande richesse et la grande pauvreté. Nous voyons que bien des cultivateurs abandonnent leurs terres, disent adieu à la vie indépendante des champs pour la vie mercenaire des villes. Nous voyons aussi que l'administra-